

Recherches sociographiques



André GÉLINAS, *Les parlementaires et l'administration au Québec*

Alain Baccigalupo

Volume 13, Number 3, 1972

Idéologies et politiques étudiantes

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055594ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055594ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Baccigalupo, A. (1972). Review of [André GÉLINAS, *Les parlementaires et l'administration au Québec*]. *Recherches sociographiques*, 13(3), 411–413.
<https://doi.org/10.7202/055594ar>

delà des attentes et des opinions de ceux qu'intéresse l'institution ecclésiastique, cet homme religieux reste à découvrir en entier, en dedans, sur les marges, ou en dehors de l'Église catholique.

Y a-t-il place, au-delà des sciences du Texte, au-delà de la sectorialisation des formes religieuses courantes, pour l'établissement d'une problématique de l'homme religieux québécois, dans son histoire et sa réalité actuelle ? Y a-t-il place pour une problématique qui rende compte des attitudes religieuses de Louis-Joseph Papineau, d'Henri Bourassa et des foules du congrès eucharistique de 1911, des masses pratiquantes de 1950, de leurs fils en 1960, des cégepiens et jeunes *drop-out* d'aujourd'hui ? Cette problématique devra tenir compte non seulement de l'institution ecclésiastique, mais aussi de ce qu'on appelle la « sécularisation » et qui par là même représente une catégorie théologique dans l'univers intellectuel, et surtout de la structuration de l'ensemble de notre univers culturel par un symbolisme religieux.

Alors nous sera-t-il possible de rendre compte de l'expérience religieuse d'un peuple, et sera-t-il loisible, à une collectivité particulière ou à un individu, de « faire le point » sociologiquement et théologiquement.

Raymond LEMIEUX

*Centre de recherches en sociologie religieuse,
Université Laval.*

André GÉLINAS, *Les parlementaires et l'administration au Québec*, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1969, 245 p.

Issu d'un séminaire conjoint d'analyse politique et d'administration publique, tenu au courant de l'année 1965-1966 au sein du Département de science politique de l'Université Laval, l'ouvrage d'André Gélinas *Les parlementaires et l'administration*, publié à la fin de 1969, appelle quelques réflexions.

Le lecteur saura dès le départ apprécier l'honnêteté intellectuelle de l'auteur, lequel précise d'entrée de jeu la méthodologie adoptée et les lacunes que celle-ci n'a pu que laisser subsister faute de temps et d'argent. C'est ainsi que tout l'ouvrage au titre si général ne repose au fait que sur une cinquantaine de questionnaires tous remplis par les seuls parlementaires québécois.

C'est dire que si le titre paraît annoncer une étude des rapports qu'établissent quotidiennement les députés et les fonctionnaires de la province, il s'agit en fait ici uniquement d'une approche de type « *one way* », puisque nulle part l'opinion des fonctionnaires vis-à-vis le parlement n'est mise en évidence, ce qui n'est pas, nous allons le voir, sans hypothéquer sensiblement l'ensemble de l'ouvrage.

On comprend fort bien que les limites matérielles indiquées plus haut n'aient pu permettre au Professeur André Gélinas d'embrasser la totalité des rapports noués entre le parlement et la fonction publique ; mais alors n'aurait-il pas été plus juste d'indiquer en sous-titre : « l'administration vue par le parlement » ?

Je soulignerai pour ma part l'utilité qu'il y aurait à compléter prochainement une telle étude par une analyse qui porterait cette fois sur « le parlement vu par l'admi-

nistration ». Il y a là matière pour la rédaction d'une thèse de maîtrise que certains étudiants de science politique pourraient fort bien entreprendre en s'inspirant du questionnaire ayant servi à l'enquête et qu'ils trouveront placé en annexe à l'ouvrage.

Cela dit, l'auteur développe en utilisant la méthode de l'analyse de contenu une approche qui l'amène à examiner successivement quatre parties principales : le milieu et les individus (p. 11-64), les rôles (p. 65-120), les rapports entre les parlementaires et l'administration à l'intérieur de l'Assemblée (p. 121-186), les rapports entre les parlementaires et l'administration à l'extérieur de l'Assemblée (p. 187-218).

Chacune de ces quatre parties est l'objet d'une étude fort détaillée et très précise. La première partie amène son auteur à présenter les caractéristiques de la population québécoise : population totale, population urbaine et rurale, origine ethnique, groupes d'âges, niveau de scolarité, occupations professionnelles, tranches de salaires, localisation géographique, participation électorale, fidélité à un parti politique. L'auteur aborde les mêmes clivages en ce qui concerne les parlementaires, en y ajoutant toutefois des critères spécifiques de classification tels que la participation aux associations professionnelles, la carrière publique, le parti, la participation aux commissions parlementaires, etc.

Toutefois, en conformité avec notre remarque précédente, soulignons que la haute fonction publique n'est dans cette première partie l'objet d'aucune analyse détaillée et n'occupe qu'une seule page contre vingt-six pour la population globale québécoise et vingt pour les députés. Une lacune un peu incompréhensible pour un ouvrage qui porte le titre que l'on sait.

La seconde partie, intitulée « les rôles », présente elle aussi le même défaut, apparent à la seule lecture des titres des trois chapitres qui en constituent la substance : les rôles des parlementaires et de l'administration (lire en réalité les rôles des parlementaires vis-à-vis de l'administration), la perception qu'ont les parlementaires de leur rôle, et la perception qu'ont les parlementaires des rôles de l'administration. De toute évidence il manque à cette seconde partie deux chapitres supplémentaires qu'il aurait convenu d'intituler : « la perception qu'ont les fonctionnaires de leurs rôles » et « la perception qu'ont les fonctionnaires du rôle du parlement ». Sans doute que dans ce cas il aurait aussi convenu de transformer le chapitre introductif : « Rôles des parlementaires et de l'administration » en un chapitre synthétique de conclusion.

Les troisième et quatrième parties, consacrées à l'étude des rapports existant entre les parlementaires et l'administration à l'intérieur et à l'extérieur de l'Assemblée, auraient elles aussi gagné grandement à développer ce thème en présentant tout à la fois et l'opinion des parlementaires et celle des fonctionnaires, à partir évidemment d'un échantillon soigneusement sélectionné.

La vision de la situation forcément limitée qui en résulte, explique sans doute les difficultés de synthèse que l'ouvrage présente en maints endroits. Car si l'analyse est fort détaillée, les lignes de force qui devraient se dégager de cette recherche, au fur et à mesure que les divers éléments sont présentés au lecteur, restent la plupart du temps assez floues et il faut attendre les quinze dernières pages pour voir ces défauts s'estomper sensiblement.

Cela aurait pu être évité si, à chacun des titres analytiques et très généraux de l'ouvrage, l'auteur avait substitué des titres synthétiques réellement caractéristiques du contenu qu'ils recouvraient, ce qui n'aurait pas été sans conférer à l'ouvrage une plus grande clarté.

Il n'en subsiste pas moins, par delà des faiblesses qu'explique fort bien au demeurant la jeunesse des sciences politique et administrative comme disciplines et le petit nombre au Québec d'études antérieures dans ce secteur des sciences sociales, que l'ouvrage d'André Gélinas vient incontestablement apporter une pierre, une des toutes premières, à l'édification d'une meilleure connaissance des rapports administration-environnement, rapports dont le parlement est évidemment un des interlocuteurs privilégiés.

Alain BACCIGALUPO

*Département de science politique,
Université Laval.*

Madeleine FERRON et Robert CLICHE, *Quand le peuple fait la loi. La loi populaire à Saint-Joseph de Beauce*, Montréal, Hurtubise, 1972, 157 p.

Ce livre nous fait connaître Robert Cliche, mieux que ses gestes d'homme politique ou d'homme de loi. Il nous fait aussi mieux connaître la Beauce. La présence discrète de Madeleine Ferron, dont on présume qu'elle a dû arrondir une phrase, suggérer une transition, ajoute au charme de l'ouvrage. Il faut espérer, comme on nous l'annonce, que cette collaboration se poursuivra. Nous pourrions arriver ainsi à nous mieux comprendre, loin de la clameur des colloques, des discussions à la TV, ou des campagnes électorales.

« La loi » que fait le peuple, il faut l'entendre dans un sens large. C'est, nous dit-on, « l'ensemble des conventions qu'établissent, entre eux, les membres d'un groupe déterminé, dans un endroit déterminé, pour régir leurs relations » (pp. 15-16). L'individu ne la comprend pas, il y est « compris ». En se fondant sur la tradition orale les deux auteurs nous présentent successivement la loi populaire qui régit la famille paternelle, qui s'observe dans les funérailles et à propos des trépassés, qui règle le ménage conjugal et l'adoption, qu'on trouve dans le droit contractuel et dans le droit punitif, qui s'applique aux querelles et aux batteries, qui se retrouve aussi à propos des servitudes (cours d'eau), de la chasse et de la pêche, dans les brocards populaires, à l'occasion de l'élection des maires et des marguilliers, et enfin dans les relations avec les quêteux et les nomades ainsi que dans les fonctions des jurés.

Les folkloristes, plus que les sociologues ou les ethnologues, semblent avoir guidé Madeleine Ferron et Robert Cliche. André Varagnac, dans sa *Civilisation traditionnelle et genres de vie*, apparaît comme leur auteur préféré. Ils se fondent sur son autorité pour ne pas s'employer à délimiter trop strictement dans le temps et dans l'espace l'observance des traditions populaires — ce qui leur a été reproché. Mais le reproche porte à faux, étant donné ce qu'ont voulu faire les deux auteurs : des tableaux plus littéraires que scientifiques, mais non moins fidèles, qui nous éveillent à la bonne humeur mais aussi à la sagesse des gens de la Beauce.

De même qu'ils n'ont pu résister à l'inclure, je ne puis résister à citer le passage suivant des deux auteurs, qui me semble illustrer parfaitement leur authenticité, leur style, les tentations auxquelles ils succombent fort heureusement :

« C'est la première fois, à notre connaissance, que la Vierge se soit permis de jurer. Notre informateur, répondant au surnom de « Ti-Petit », nous raconte